

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2009 A 20 H 00

L'an deux mil neuf le vingt-huit mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, KAZMIERCZAK Claudine, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, TELLIER Didier, MARTIN Annie, PIETRE Martine

Absents : EVEZARD Hélène (pouvoir à KAZMIERCZAK Cl.), BERRUE Didier (pouvoir à CLOUTIER J.), THOREL Franck (pouvoir à PISSEAU J-L.)

M. LUTTON Hervé a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I. Attribution du marché pour la reconstruction d'une station d'épuration :

Le Conseil Municipal attribue le marché pour la reconstruction d'une station d'épuration à l'Entreprise SAUR de FLEURY LES AUBRAIS pour un montant de 1 170 000 € HT.

II. Notification du titulaire du marché pour l'aménagement de la Rue du Maine et la mise aux normes des arrêts de bus Rue de Paris :

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché pour l'aménagement de la Rue du Maine et la mise aux normes des arrêts de bus Rue de Paris à l'entreprise MEUNIER de NOGENT SUR VERNISSON pour un montant de 86 978.00 € HT.

III. Approbation du projet d'aménagement de la zone commerciale de Saint Père sur Loire et Bonnée sur la route départementale 948 :

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, l'avant-projet présenté pour l'aménagement de la zone commerciale de Saint Père sur Loire - Bonnée le long de la route départementale 948 jusqu'au passage à niveau n°65.

IV. Approbation du projet du Haut des Folies :

Le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau projet de création d'un lotissement de 17 pavillons au Haut des Folies et accepte de réaliser l'extension du réseau assainissement et le revêtement du CR n°6 dit des Folies jusqu'à l'entrée du lotissement.

V. Projet HAMOVAL :

1) Rétrocession d'une bande de terrain :

Le Conseil Municipal se montre favorable à l'acquisition d'une bande de terrain de 172,10 m² en bordure sud de la parcelle HAMOVAL aux Seigneurs afin de permettre l'élargissement du CR n°40 pour desservir des terrains actuellement enclavés mais situés en zone NA.

2) Demande de compensation :

Le Conseil Municipal rejette la demande d'aide financière de la Société HAMOVAL pour la réalisation du projet aux Seigneurs.

VI. Rétrocession de la voirie du lotissement de la Rue du Maine :

Le Conseil Municipal accepte d'incorporer dans la voirie communale la voie d'accès au lotissement de la Rue du Maine et mandate le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VII. Personnel communal :

1) Fixation des taux d'avancement :

Le Conseil Municipal fixe les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

2) Modification du tableau des effectifs au 01/06/2009 :

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

VIII. Service de l'Assainissement :

1) Révision des tarifs au 01/10/2009 :

Le Conseil Municipal maintient le coût du raccordement au réseau communal à 960 € et la partie forfaitaire de la redevance de déversement à l'égout à 53 €/an. Il fixe, à compter du 1er octobre 2009, la partie proportionnelle à la consommation réelle d'eau de la redevance annuelle à 0,55 € / m³.

2) Décision modificative :

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative permettant le versement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de la somme de 972 € correspondant au moins-perçu de la redevance pollution pour les usages domestiques de l'eau et assimilés.

IX. Révision des tarifs de la garderie et du restaurant scolaire au 01/09/2009 :

1) Garderie scolaire :

Le Conseil Municipal maintient, au 1er septembre 2009, le forfait hebdomadaire de la garderie scolaire à 8,20 € et le ticket journalier à 2,20 € pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels.

2) Restaurant scolaire :

Le Conseil Municipal maintient, au 1er septembre 2009, le ticket enfants à 2,60 € et le ticket adultes à 5,20 €.

X. Scolarisation des élèves extérieurs à la Commune :

Le Conseil Municipal se déclare favorable aux demandes de dérogations scolaires tant que la classe demandée possède la capacité d'accueil suffisante et que le Maire de la Commune de départ ne s'y oppose pas.

XI. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le fonctionnement du RASED :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général, d'un montant de 260 €, pour l'année 2008-2009 au titre de l'aide à l'acquisition de mobilier, de matériels scolaires et pédagogiques destinés au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

XII. Informations et questions diverses :

Le Conseil dénonce la convention « d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » signée avec la Direction Départementale de l'Equipement du Loiret.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet « Ecole Numérique Rurale » subventionné à 80 %.

Le Maire rappelle que seuls des produits homologués sont épandus sur la voie publique et que toutes les précautions d'usage et de sécurité sont respectées.

L'installation d'une boîte aux lettres, au Point I, a été demandée.

Le Conseil Municipal établit le bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin prochain.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,

P. FOULON